REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

DECISION Nº 1341

/D/MINSANTE/CAB DU

18 HARS 2024

Portant suspension d'un fonctionnaire en service au Ministère de la Santé Publique

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution;
- Vu Décret N°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret N°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu la Décret N°2001/145 du 03 juillet 2001 portant Statut Particulier des fonctionnaires des Corps de la Santé Publique;
- Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le Décret N°2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde ;
- Vu le Décret N°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le dossier et la procédure disciplinaires en cours d'instruction à l'encontre de Monsieur ASSAMBA MPOM Serge Auguste Paul, Médecin, Directeur de l'Hôpital de District de Messamena,

DECIDE:

- <u>Article 1^{er}</u>.- Est suspendu de ses fonctions pour manquement à l'éthique et à la déontologie professionnelles, pour compter de la date de signature de la présente Décision et pour une durée de trois (03) mois, Monsieur ASSAMBA MPOM Serge Auguste Paul, Médecin, matricule K-033898, Directeur de l'Hôpital de District de Messamena.
- **Article 2** Pendant ladite période, l'intéressé sera privé de sa rémunération de base, qui ne sera rétablie qu'après sa reprise de service.
- Article 3 La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations:

- CAB/MINSANTE/SESP;
- MINFI/MINFOPRA;
- SG :
- DRH/;
- DRSP-ES;
- SDP/SDSP/SIGIPES;
- SPMABGS/FCP ;
- Intéressé ;
- Observatoire RH;
- Archives/Chronos.
- Observatoire RH.

Yaoundé ; le — 18 MARS 2024

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

LE MINISTRE

Dr MANAOUDA Malachie